

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Mathilde CHABLE	Mr Dominique COTTIER
Mme Stéphanie GIRAUD	Mr Gérard DURIVEAU
Mme Isabelle LAGARDÈRE	Mr Loïc GIBEAUD
Mme Annabelle PATURAL	Mr Stéphane GUILLON
Mme Noémie SABOURIN	Mr Jacky LARDY
Mme Kelly TARDÉ	Mr Teddy MORINIÈRE
Mme Jocelyne TRANGER	Mr Jean-Maurice ZADIKIAN

Absent excusé :

Mr Jacques NICOLINI

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Jacky LARDY a été nommé secrétaire.

***Approbation du compte rendu de la réunion du 2 juin 2020 :** le Procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Vote du budget primitif 2020 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du 10 mars 2020 n°05 adoptant le compte administratif de l'année 2019 ;

Vu la délibération du 10 mars 2020 n°07 approuvant l'affectation du résultat ;

Considérant le rapport de Mr Le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2020 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	421 550 €	421 550 €	1 027 377 €	1 027 377 €

2 – Vote des taux d'imposition pour 2020 :

Conformément à l'article 16 de la loi des finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les communes n'ont plus la possibilité de moduler le taux de la TH cette année.

Le produit de la taxe d'habitation que la commune devrait percevoir sera compensé par l'Etat.

Pour 2020 et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Le but est d'extraire le montant prévisionnel de TH du besoin de financement du budget, pour que le vote des taux 2020 ne porte que sur les taxes foncières bâties et non bâties.